



MAIRIE  
DE

MONTESQUIEU-VOLVESTRE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
Département de la Haute-Garonne  
Commune de MONTESQUIEU-VOLVESTRE

**PROCÈS VERBAL  
DE LA SÉANCE ORDINAIRE  
RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
Mercredi 11 Mars 2026**

Nombre de membres				
Afférent au Conseil Municipal	En exercice	Présents	Excusés et représentés	Absents non représentés
23	23	17	0	6

Date de la convocation : 24/02/2026  
Date d'affichage : 24/02/2026

**Président de séance : Frédéric BIENVENU**

*Monsieur le Maire ouvre la séance et fait l'appel des conseillers municipaux présents :*

**Présents :** Frédéric BIENVENU - Béatrice MAILHOL - Guy BARTHET – Annie CAZEAUX - Claire MÉDALE-GIAMARCHI - Joëlle DOUARCHE - Michel PORTET - Jean-Pierre BOIX – Caroline BRÉZILLON - Évelyne ICARD - Christian JANOTTO - Didier LASSALLE - Laetitia LOUBIÈRES – Samuel MARTIN - Christian MOULIS - Valérie PICAVEZ - Alain SENTENAC

**Absents excusés :** Christelle GASTON MONNEREAU

**Absents excusés et représentés :**

**Absents :** Laurette LAWSON - Jean-Marc PEDUSSAUT - Élodie RANALDI - Frédéric ROUAIX - David SANCHEZ

**Secrétaire de séance :** Évelyne ICARD

**APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA SEANCE DU 09 FÉVRIER 2026**

Pour : 17  
Contre :  
Abstention :

## ORDRE DU JOUR

### FINANCES PUBLIQUES

1. Approbation du Compte Financier Unique (CFU) – Exercice 2025
2. Affectation du résultat de l'exercice 2025
3. Attribution des subventions aux associations pour 2026
4. Vote du taux d'imposition 2026
5. Présentation et vote du budget prévisionnel 2026

## FINANCES

### DÉCISIONS BUDGÉTAIRES

#### DE\_006\_2026 / 7.1 Approbation du Compte Financier Unique (CFU) – Exercice 2025

Rapporteur Monsieur Guy BARTHET – 2<sup>ème</sup> adjoint au Maire

*Monsieur Frédéric BIENVENU, Maire, est sorti de la salle du conseil et n'a pas participé au vote. La présidence du conseil municipal est assurée par Madame Béatrice MAILHOL, 1<sup>ère</sup> adjointe au Maire.*

Le Compte Financier Unique (CFU) retrace l'ensemble des opérations budgétaires, comptables et financières de la commune pour l'exercice 2025. Il remplace le compte administratif et le compte de gestion. Il constitue le document unique de référence pour l'analyse de la situation financière de la collectivité.

Le CFU 2025 présente notamment :

- les résultats de clôture des sections de fonctionnement et d'investissement,
- l'exécution des crédits votés,
- la situation de la trésorerie,
- l'état de la dette,
- les restes à réaliser.

De ce document comptable se dégagent les résultats suivants :

#### Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2025

		INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL CUMULE
<b>RECETTES</b>	Prévision budgétaire totale	2 789 540,33	3 289 303,36	6 078 843,69
	Recettes réalisées	889 855,38	3 621 762,81	4 511 618,19
	Restes à réaliser	1 031 117,37	0	1 031 117,37
<b>DEPENSES</b>	Autorisation budgétaire totale	2 603 900,57	4 688 610,28	7 292 510,85
	Dépenses réalisées	1 742 331,00	3 160 507,99	4 902 838,99
	Restes à réaliser	7 658,44	0	7 658,44
<b>Différence entre les titres et les mandats</b>	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	-852 475,62	461 254,82	-391 220,80
<b>Résultats antérieurs reportés</b>	Résultats antérieurs reportés (+/-)	185 639,76	1 399 306,92	1 213 667,16
<b>Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)</b>	Excédent/déficit	-1 038 115,38	1 860 561,74	822 446,36
<b>Différence entre les restes à réaliser</b>	Restes à réaliser (+/-)	1 023 458,93	0	1 023 458,93
<b>Résultat cumulé</b>	Excédent/déficit	-14 656,45	1 860 561,74	1 845 905,29

Ces résultats sont repris au budget principal de l'exercice 2026.

Conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Frédéric BIENVENU, Maire, ne prend pas part au vote du Compte Financier Unique de 2025.

Il est soumis à l'approbation du conseil municipal.

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents.

Pour : 16

Contre :

Abstention :

#### DE\_007\_2026 / 7.1 Affectation du résultat – Exercice 2025

Rapporteur Monsieur Frédéric BIENVENU – Maire

À l'issue de la clôture de l'exercice 2025, le conseil municipal doit se prononcer sur l'affectation du résultat.

L'affectation proposée tient compte :

- du résultat de fonctionnement,
- du besoin ou de l'excédent de financement de la section d'investissement,
- des besoins prévisionnels pour l'exercice 2026.

La délibération précisera les montants affectés :

- au report en fonctionnement,
- au financement de l'investissement.

Il est proposé au conseil municipal l'affectation suivante :

<b>EXCÉDENT FONCTIONNEMENT CUMULÉ AU 31/12/2025</b>	<b>1 860 561,74 €</b>
<b>Affectation obligatoire :</b>	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	<b>14 656,45</b>
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/1068)	<b>0,00</b>
Affectation de l'excédent reporté de fonctionnement (ligne R002)	<b>1 845 905,29</b>
Total affecté au c/1068 :	<b>14 656,45</b>
<b><u>Pour mémoire</u></b>	
<b>EXCÉDENT GLOBAL CUMULÉ AU 31/12/2025</b>	<b>1 845 905,29 €</b>
En cas de section de fonctionnement en déficit : Déficit à reporter (ligne D002)	<b>0,00</b>

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents.

Pour : 17

Contre :

Abstention :

## **SUBVENTIONS**

### **DE\_008\_2026 / 7.5 Subventions aux associations – Année 2026**

Rapporteur Monsieur Frédéric BIENVENU- Maire

La commune soutient les associations locales œuvrant dans les domaines sportif, culturel, social et éducatif. La liste des associations bénéficiaires et les montants proposés sont présentés en annexe. Les propositions tiennent compte :

- des demandes reçues,
- de l'activité réelle des associations,
- des orientations municipales en matière de soutien à la vie locale.

Le conseil municipal est invité à approuver l'ensemble des subventions pour l'année 2026, dont l'attribution est proposée comme suit :

<b>ASSOCIATIONS</b>	<b>VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL</b>
Amicale Sapeurs Pompiers	500,00 €
Bal du 14 juillet	600,00 €
ACAMV - JAV	13 000,00 €
APE - Parents d'élèves	300,00 €
ASM/ VAL XV	8 000,00 €
ASM Ecole de rugby	2 500,00 €
Tournoi buteurs Rugby	200,00 €
Association Sportive du collège	500,00 €
Associations Communale de Chasse	540,00 €
Basket	150,00 €
BBWarrior	200,00 €
Belote Montesquivienne	200,00 €
Billard Club Montesquvien	300,00 €
Boules pétanque montesquivienne	300,00 €
Bridge	150,00 €
Club Hissez Ho Plongée	550,00 €
Comité des fêtes d'Argain	900,00 €

Comité des fêtes Les Festayres	17 500,00 €
Communarbre	300,00 €
Coopérative scolaire Maternelle	1 220,00€
Coopérative scolaire Primaire	2 135,00€
Culture en Volvestre	3 500,00 €
Ecole de musique de l'Arize	2 500,00 €
Foyer Rural	600,00 €
Foyer Rural - Quilles	150,00 €
Foyer Rural - Cinéma	850,00 €
Foyer Rural - Peinture dessin	150,00 €
Foyer Rural - Festival Film britannique	1 200,00 €
Foyer rural - Scrapbooking	300,00 €
Foyer Rural - Loisirs créatifs	150,00 €
Foyer socio-éducatif du Collège	500,00 €
Futsal	100,00 €
Gymnastique Volontaire	1 850,00 €
Gymnastique Volontaire - section baby	650,00 €
Société Saint Cécile	1 200,00 €
Jeunesse plein air	100,00 €
Judo club de l'Arize	2 000,00 €
Les aînés du Volvestre	500,00 €
Majorettes du Volvestre	800,00 €
Meilleur Ouvrier de France	50,00 €
MobArize	100,00 €
Mod'Ailes	200,00 €
NUMAIDE	300,00 €
Pêche et pisciculture	500,00 €
Plumes d'Aramis	300,00 €
Prévention routière	100,00 €
Pupenvol	150,00 €
Restaurant du Cœur	600,00 €
Radio Galaxie	200,00 €
UFAC section ACVG	200,00 €
SIRPEA - Ecole Hôp. de jour Carbonne	300,00 €
Tennis club Montesquieu Volvestre	1 600,00 €
Ecole de Tennis	
VOL ARIZE	200,00 €
Volley club	150,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>72 095,00 €</b>

Monsieur le maire précise que conformément au document annexé à la présente délibération, le montant

Séance du Conseil Municipal Commune de MONTESQUIEU-VOLVESTRE du 11 mars 2026

total des subventions accordées aux associations s'élève à 68 740 €. A noter, en complément, les subventions versées à la coopérative scolaire de la maternelle (1220 €) et à la coopérative scolaire de l'école élémentaire (2 135 €).

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents

Pour : 17

Contre :

Abstention :

## **FISCALITÉ**

### **DE\_009\_2026 / 7.2 Vote des taux d'imposition 2026**

Rapporteur Monsieur Frédéric BIENVENU – Maire

Monsieur le Maire rappelle les dispositions de l'article 1636 B sexies du Code Général des Impôts (CGI) selon lesquelles le conseil municipal vote chaque année les taux des taxes foncières, de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale (TH) et la cotisation foncière des entreprises (CFE).

En conséquence, Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante de maintenir en 2026 comme suit les taux au niveau de ceux de 2025.

<b>TAXES</b>	<b>Taux 2025 (rappel)</b>	<b>Taux 2026</b>
Taxe Foncière sur les propriétés bâties (TFB)	39.75 %	39.75 %
Taxe Foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)	115,31 %	115,31 %
Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à la résidence principale (TH)	17.13 %	17.13 %
Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)	24,15 %	24,15 %

Où l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- De voter pour 2026 les taux suivants :
  - o Taxe foncière sur les propriétés bâties : 39,75 %
  - o Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 115,31 %
  - o Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à la résidence principale : 17.13 %
  - o Cotisation foncière des entreprises : 24,15 %

- De charger Monsieur le Maire ou son représentant de procéder à la notification de cette

*Séance du Conseil Municipal Commune de MONTESQUIEU-VOLVESTRE du 11 mars 2026*

délibération à l'administration fiscale.

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents

Pour : 17

Contre :

Abstention :

## **DÉCISIONS BUDGÉTAIRES**

### **DE\_010\_2026 / 7.1 Présentation et vote du budget prévisionnel 2026**

Rapporteur Monsieur Frédéric BIENVENU - Maire

Le budget primitif 2026 constitue l'acte fondamental de prévision et d'autorisation des recettes et des dépenses de la commune pour l'exercice à venir.

Il est élaboré en tenant compte :

- des résultats de l'exercice 2025 et de leur affectation,
- des orientations budgétaires arrêtées par la municipalité,
- des besoins de fonctionnement des services,
- des projets d'investissement programmés.

Le budget primitif 2026 détaille, par chapitre et par section, les crédits proposés à l'autorisation du conseil municipal.

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2026 arrêté comme suit :

Section de fonctionnement : **5 158 826,29€**

Section d'investissement : **2 844 005,41€**

Vu le projet de budget primitif 2026 et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Approuve le budget primitif 2026, arrêté comme suit :

- **Section de fonctionnement**

*Séance du Conseil Municipal Commune de MONTESQUIEU-VOLVESTRE du 11 mars 2026*

➤ Recettes de fonctionnement

Chapitre	Libellé	Montant prévisionnel (€)
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	167 000,00 €
73	Impôts et taxes	194 543,00 €
731	Fiscalité locale	1 546 500,00 €
74	Dotations, subventions et participations	1 206 500,00 €
75	Autres produits de gestion courante	175 500,00 €
76	Produits financiers	5,00 €
77	Produits exceptionnels	1 000,00 €
78	Reprise sur amortissements et provisions	1 873,00 €
013	Atténuations de charges	20 000,00 €
002	Résultat de fonctionnement reporté	1 845 905,29 €
<b>Total recettes fonctionnement</b>		<b>5 158 826,29 €</b>

➤ Dépenses de fonctionnement

Chapitre	Libellé	Montant prévisionnel (€)
011	Charges à caractère général	1 119 368,29 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	2 153 000,00 €
014	Atténuations de produits	76 543,00 €
023	Virement à la section d'investissement	1 386 861,00 €
042	Opération d'ordre	26 464,00 €
65	Autres charges de gestion courante	349 000,00 €
66	Charges financières	45 000,00 €
67	Charges exceptionnelles	2 500,00 €
68	Dotations aux amortissements	90,00 €
<b>Total dépenses fonctionnement</b>		<b>5 158 826,29€</b>

• **Section d'investissement**

➤ Recettes d'investissement

Chapitre	Libellé	Montant prévisionnel (€)
10	Dotations, fonds divers et réserves	238 463,04 €
13	Subventions d'investissement	1 057 117,37 €
16	Emprunts et dettes assimilées	0 €
165	Dépôts et cautionnement reçus	100,00 €
21	Cessions d'immobilisations	0 €
23	Immobilisations en cours	0 €
040	Opérations d'ordre entre sections	26 464,00 €
041	Opérations patrimoniales	20 000,00 €
021	Virement de la section de fonctionnement	1 386 861,00 €
024	Produits des cessions d'immobilisations	115 000,00 €
001	Résultat d'investissement reporté	0 €
<b>Total recettes investissement</b>		<b>2 844 005,41 €</b>

➤ Dépenses d'investissement

Chapitre	Libellé	Montant prévisionnel (€)
20	Immobilisations incorporelles	90 000,00 €
21	Immobilisations corporelles	1 524 890,03 €
23	Immobilisations en cours	0 €
16	Remboursement d'emprunts	171 000,00 €
040	Opérations d'ordre entre sections	0€
041	Opérations patrimoniales	20 000,00€
001	Solde d'exécution section investissement	1 038 115,38€
<b>Total dépenses investissement</b>		<b>2 844 005,41€</b>

#### Tableau récapitulatif – Budget primitif 2026

Section	Recettes (€)	Dépenses (€)	Équilibre
Fonctionnement	5 158 826,29€	5 158 826,29€	✓
Investissement	2 844 005,41€	2 844 005,41€	✓
<b>Budget total 2026</b>	<b>8 002 831,70€</b>	<b>8 002 831,70€</b>	<b>Équilibré</b>

- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces utiles et nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents.

Pour : 17

Contre :

Abstention :

La séance est levée à 19H50

Le Maire,

Frédéric BIENVENU



La Secrétaire de séance,

Évelyne ICARD